



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E77473

VALABLE JUSQU'AU

18/06/2027

ÉDITÉ LE

13/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1980

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 16/06/2023
11 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AVIGNON 1986B00458

Siret : 320 497 092 00058

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 955845300173

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 7423971704

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 7423971704

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : VAUCLUSE GAZ ENTRETIEN

57 CHEMIN DU GRAND ROULET
BP 40077
84300 CAVAILLON

Téléphone : 04 90 71 43 81

Fax :

Portable : 06 63 40 03 46

Site Internet : <http://groupe-energies.fr>

E-mail : contact@vauclusegaz.fr

Responsabilité légale :

HOLDING GT CROS (510 359 268) / DE LERA HELOIC- AUBIN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 48

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	18/06/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	18/06/2024
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	10/10/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	06/10/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	06/10/2022
o Ventilation mécanique	10/10/2024

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.